

QUESTION RELATIVE À LA COMPAGNIE DES
JEUNES CANADIENS

Question n° 286—M. Rodrigue:

1. En quelle année a été formée la Compagnie des jeunes Canadiens?
2. Quels ont été les montants accordés par le gouvernement à la Compagnie des jeunes Canadiens depuis sa fondation?
3. Combien de personnes sont et ont été à l'emploi de la Compagnie des jeunes Canadiens depuis sa fondation?
4. Est-ce que d'autres organismes versent ou ont versé des fonds à la Compagnie des jeunes Canadiens depuis sa fondation et, dans l'affirmative, a) quels sont ces organismes, b) quels sont les montants versés?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Compagnie des jeunes Canadiens m'informe de ce qui suit:

1. La Compagnie des jeunes Canadiens a été formée en juillet 1966.

2. Depuis sa fondation, la Compagnie des jeunes Canadiens a reçu les subventions annuelles suivantes: 1966-1967, \$893,908; 1967-1968, \$2,400,000; 1968-1969, \$1,900,000; 1969-1970, \$1,900,000.

3. Nombre de personnes qui sont ou qui ont été à l'emploi de la Compagnie des jeunes Canadiens depuis sa fondation:

a) Personnel	
1966 à avril 1967	73
avril 1967 à décembre 1967	117
janvier 1968 à décembre 1968	107
janvier 1969 à décembre 1969	136
janvier 1970 à novembre 1970	56
b) Volontaires	
1966 à avril 1967	136
avril 1967 à décembre 1967	267
janvier 1968 à décembre 1968	288
janvier 1969 à décembre 1969	333
janvier 1970 à novembre 1970	200
c) Experts-conseils	
1966 à avril 1967	30
avril 1967 à décembre 1967	21
janvier 1968 à décembre 1968	23
janvier 1969 à décembre 1969	35
janvier 1970 à novembre 1970	15

4. Non. Toutefois, des particuliers, des organismes et des universités ont donné de leur temps et ont versé de l'argent pour des projets d'ordre local auxquels la Compagnie des jeunes Canadiens a participé.

[Traduction]

OTTAWA—LA CONSTRUCTION DANS LA
ZONE DE VERDURE

Question n° 295—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat CR-67-10 visant la construction des édifices 31A, 31B et 34 à la Ferme de la Zone de verdure et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?
2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?
3. Qui a été l'adjudicataire?
4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

[L'hon. M. Sharp.]

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?
6. Après de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Oui, a) Onze soumissions ont été reçues; b) Soumission la plus élevée: \$419,462; soumission la moins élevée: \$338,000; c) Le moins-disant; d) Au moyen d'annonces publiques: Journaux d'Ottawa et de Hull; le *Daily Commercial News* de Toronto.

2. Sans objet.

3. Cooper-Ellis Limited.

4. a) et b), (i) \$9,795, Brais, Ouellette, Frigon, Brett, Hanley & Berthiaume; (ii) Néant; De (iii) à (x): Ce n'est qu'exceptionnellement que le ministère exige que l'entrepreneur général dresse, sur la formule de soumission, une liste des noms des sous-entrepreneurs qu'il compte employer. Nous annexons le détail des prix de revient par corps d'état, tel qu'il nous a été fourni par l'entrepreneur général. On y trouve les corps d'état dont on a exigé les noms.

5 et 6. Les dispositions contractuelles interviennent directement entre le ministère et l'entrepreneur général. Par conséquent, la question du cautionnement d'exécution et de l'assurance en ce qui concerne les sous-entrepreneurs relève uniquement de l'entrepreneur général.

Détail des prix de revient par corps d'état
Ferme de la zone de verdure, immeubles de l'institut de recherches zootechniques 31A, 31B et 34—
Marché N.C.R. 67-10

Excavation, nivellement et remblayage	\$ 8,000
Services, excavation et remblayage	6,000
Béton	65,000
Couche de scellement et ponceaux	6,000
Cages	34,000
Cloisons en fils métalliques	22,000
Métaux divers	4,000
Charpenterie	27,000
Menuiserie de finition et quincaillerie	17,000
Isolation	10,000
Peinture	15,000
Alimentation et entreposage	14,000
Plomberie, chauffage et ventilation (Bradley Plumbing & Heating Co. Ltd.)	42,000
Travaux d'électricité (C & M Electric)	42,000
Toiture et parement métalliques	26,000

OTTAWA—L'ÉDIFICE DE LA COUR SUPRÊME

Question n° 297—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat CR-67-2703 visant des modifications à l'édifice de la Cour suprême et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?